

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°47/7.6/03-09/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 27-08-2019

Date de l'affichage : 27-08-2019

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le TROIS SEPTEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. CATHALA à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

P. DEVILLE à JC CAMPOS

G. BER à R. BOUTEILLER

Absents : A. JACINTO - C. BERTINI

Secrétaire de séance : A. FOUREL

OBJET :

**CLECT – NOTIFICATION
DU RAPPORT**

- Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes 'Terre de Camargue »(CCTC) est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la communauté de commune ou vice-versa.

Le 11 Juin 2019, la CLECT a adopté le rapport joint à la présente, qui, conformément à la réglementation en vigueur, doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la CCTC.

Le conseil municipal est invité à approuver le rapport qui demeurera annexé à la présente.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

